**Gestion interne face au covid et application des protocoles :**

Depuis le lundi 21 février, le protocole sanitaire de toutes les écoles primaires et maternelles repasse au niveau 2 Les préconisations de ce niveau concernent les points suivants :

* La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (niveau) est **OBLIGATOIRE**.
* Les récréations sont organisées de façon à respecter la consigne de **limitation du brassage** entre les groupes différents d’élèves.
* Les locaux et matériels sont nettoyés et désinfectés régulièrement (tables, points de contact…) . Les tables de réfectoire sont nettoyées et désinfectées après **chaque repas**.
* La limitation du brassage entre niveau est **obligatoire** pendant le repas.
* Les activités physiques et sportives sont **autorisées.** En intérieur les activités de contact sont interdites et la distanciation est recquise pour les autres. Les activités de piscine sont autorisées.
* Port du masque : il est obligatoire pour tous les élèves de primaire uniquement en intérieur. Ces derniers doivent le **porter correctement** et le **changer régulièrement** (2 fois / jour). Il est donc nécessaire que les élèves aient une réserve dans le cartable.
* L’accès à l’école sur temps de classe est possible par le portillon blanc rue Languiden qui restera ouvert le temps que la situation s’améliore.
* Les rencontres parents/enseignants ne sont plus possibles en présentiel et doivent prendre la forme d’un échange téléphonique.

Gestions des cas contact :

* Lorsqu’un cas positif est signalé, nous cherchons à rapidement informer par téléphone les familles de la classe concernée et les éventuels cas contact identifiés sur les temps périscolaires. Les élèves concernés peuvent être récupérés avant 16h30. Un mail est adressé aux familles pour leur expliquer la situation, leur fournir l’attestation d’un cas positif en classe (servant de justificatif auprès de la pharmacie pour retirer les autotests et comme justificatif auprès des employeurs). **Certaines pharmacies exigent que le courrier soit nominatif : vous pourrez ajouter au stylo le nom et le prénom de votre enfant. Les attestations sur l’honneur ne sont plus demandées.**
* **Les familles des enfants ayant contractés le Covid-19 dans les 2 mois précédents ne sont pas tenues de nous fournir l’attestation sur l’honneur.**
* **Si un cas positif se déclare dans la famille des élèves (le weekend ou en semaine), vous pouvez suivre la même procédure que pour les cas contacts à risque en classe : tester à J0, J2 et J4 et nous transmettre le même modèle d’attestation sur l’honneur.**
* **A partir du 28 février, seul un test à J2 sera demandé. Les élèves cas contact seront autorisés à rester en cours entre le dernier contact et le test 2 jours après.**
* Pour nous signaler les cas positifs au covid-19 identifiés sur le weekend et pour les absences liées au virus de l’hiver (gastro, angine…) merci de privilégier l’envoi d’un mail à l’adresse suivante (en précisant le nom de l’élève, celui de son enseignant(e) et la classe concernée : eco29.st-jaoua.plouvien@enseignement-catholique.bzh Pour un cas de covid-19 en semaine, vous pouvez aussi appeler l’école en téléphonant au 02.98.40.90.32 .
* Lorsqu’un élève ayant contracté le covid-19 a respecté la durée de son isolement (7 ou 5 jours), il n’est pas nécessaire de nous fournir un test négatif mais son attestation de positivité (avec la date) pour que nous répertorions les élèves exemptés de test de dépistage pour une durée de 2 mois.

Situation du personnel ou des enseignants :

Ils peuvent aussi être cas contact, positifs et se trouver en arrêt maladie ou bien encore devoir garder leur(s) enfant(s) à la maison. Dans ce cas nous essayons d’organiser au mieux l’accueil des enfants avec les personnes présentes. Nous sommes cependant contraints par la règle du non brassage et les élèves ne peuvent plus être accueillis dans les autres classes. Nous vous solliciterons alors pour garder les enfants concernés à la maison dans la mesure du possible et assurerons un accueil minimum du reste des élèves.

Pour le suivi des apprentissages :

* En maternelle, nous mettons en place un Padlet commun aux 3 classes avec différentes activités proposées aux élèves, des liens vidéos et quelques conseils.

<https://padlet.com/eco29_st_jaoua_plouvien/qtlg4gqcucmq8ve7>

* Pour les 4 classes de primaires :

En cas d'absence de quelques élèves, les travaux de la journée et les devoirs sont rangés dans des pochettes plastiques tout au long de la journée. Nous pouvons les transmettre à un(e) frère/soeur présent(e) à l'école, à un autre élève (si nous en sommes informés). Sinon, vous retrouverez ces pochettes en garderie maternelle (16h30-19h00).

Si l'accueil ne pouvait être assuré (enseignant malade ou en garde d'enfants), nous reprendrons l'enseignement à distance avec les Padlets.

Enfin, en cas de renvoi des élèves chez eux en cours de journée pour réaliser un test, nous leur fournirons des fiches de travail préparées en avance et vous retrouverez les devoirs via l'application Educartable.